

N°2001

du 16
OCTOBRE
2026



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

**RATIFICATION DE LA CONVENTION PORTANT
CRÉATION DE L'ORGANISATION
INTERNATIONALE POUR LA MÉDIATION (IOMED)**

Le feu vert du parlement **P.3**

APRÈS LA RETRAITE **P.6**

Ces togolais qui choisissent de tourner
définitivement la page du travail

**IMPORTATION DES VÉGÉTAUX, DES
PRODUITS VÉGÉTAUX ET DES PESTICIDES**

ePermis, la future plateforme
de dématérialisation des permis **P.4**

AU COMITÉ POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES

Les observations finales
sur le rapport du Togo
attendues le 30 octobre

Pour passer son examen, le Togo a soumis, ce 14 octobre 2026, son rapport au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, selon l'acronyme en anglais) au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. C'est le nouveau Représentant permanent du pays auprès des Nations Unies à Genève, Afo Ousmane Salifou, qui l'a présenté. Il a pris fonction à Genève le 13 août 2026. Le Comité adoptera ultérieurement, à huis clos, ses observations finales sur le rapport du Togo et les rendra publiques à l'issue de sa session, le 30 octobre prochain. Mais avant, le Service de l'information des Nations Unies à Genève a reproduit le fil de l'examen, destiné à l'information, en écrivant que les expertes saluent des avancées importantes, mais pointent des pratiques discriminatoires dans le domaine familial au Togo. Le rapport vaut huitième à dixième rapports périodiques du Togo, ainsi que des réponses du pays à une liste de points à traiter qui avait été soumise par le Comité.

« M. Afo Ousmane Salifou a indiqué, notamment, que la priorité du Togo était de renforcer les fondements juridiques de l'égalité et de mieux protéger les femmes contre toutes les formes de discrimination et de violence. Ainsi la Constitution du 6 mai 2024 réaffirme-t-elle les principes d'égalité devant la loi et de non-discrimination, notamment en raison du sexe, tandis que le Code des personnes et de la famille réformé vient consolider l'égalité entre les conjoints et harmoniser à 18 ans l'âge légal du mariage pour les femmes et les hommes, a précisé le Représentant permanent. La loi adoptée en 2022 relative au harcèlement sexuel et à la protection des apprenants contribue à mieux protéger les filles et les femmes dans les établissements scolaires, universitaires et les structures d'apprentissage... »

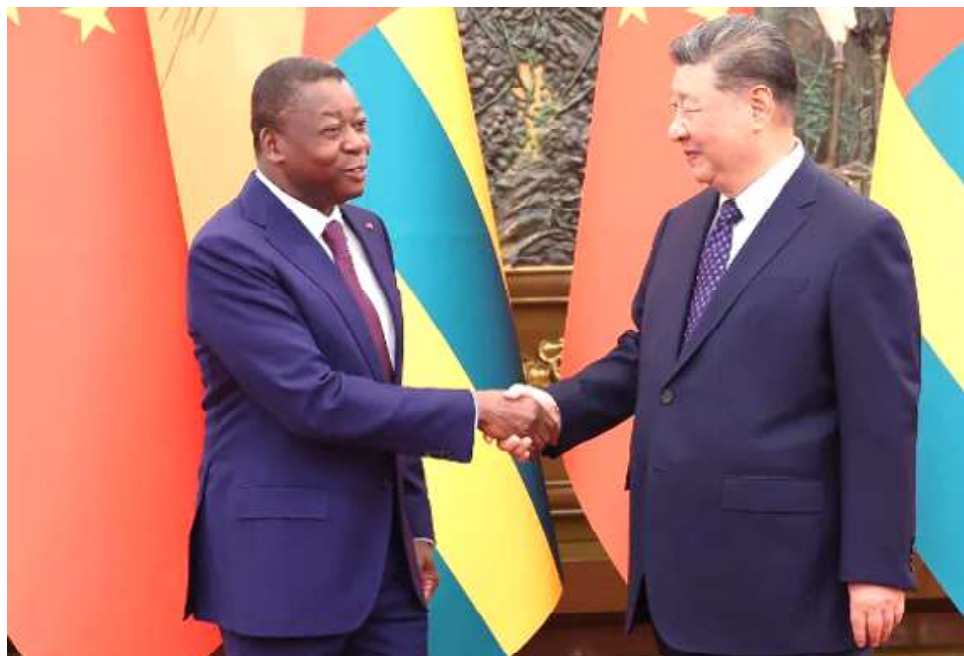
(suite à la page 4)

COOPÉRATION CHINE-TOGO

Faure GNASSINGBÉ et Xi JINPING

n'excluent plus rien **P.3**

Débutée le 9 Septembre 2026, le Président du Conseil vient d'achever sa visite officielle en Chine. " Durant cette visite, j'ai constaté de mes propres yeux que sous le leadership éclairé du Président Xi Jinping, des accomplissements remarquables ont été réalisés dans la modernisation à la chinoise et la culture traditionnelle chinoise rayonne d'un nouvel éclat. Cela a aussi été l'occasion de mieux comprendre la vision chinoise de la gouvernance ainsi que les clés de son succès ". C'est ainsi que le Président du Conseil Faure Gnassingbé résumait son séjour en Chine. Pour dire que le Togo est totalement en phase avec la Chine nouvelle avec laquelle le Togo compte amorcer une nouvelle phase ambitieuse de coopération...



Le Président du Conseil Faure Gnassingbé et le Président Xi JINPING de la Chine

NUMÉRO 2001

16 octobre 2026

ÂGE : 20 ans

SANTÉ

16 OCTOBRE 2026

JOURNÉE MONDIALE DE L'ALIMENTATION

Innover aujourd'hui pour nourrir demain

• *Un concours international de la FAO pour célébrer l'évènement*

L'éradication de la faim est à notre portée. Le monde produit déjà suffisamment pour nourrir toute la population, mais 645 millions de personnes souffrent encore de la faim et 2,69 milliards n'ont pas les moyens de s'offrir une alimentation saine. Alors que les conflits, l'instabilité économique et les chocs climatiques mettent la pression sur les systèmes agroalimentaires, le défi consiste à garantir l'accès à une alimentation fiable, abordable et nutritive pour tous et partout dans le monde.

Maurille AFERI

L'innovation transforme la manière dont les aliments sont produits, stockés, transportés et commercialisés. Elle associe les progrès scientifiques et technologiques aux connaissances, à l'expérience et à l'ingéniosité des agriculteurs, des pêcheurs, des éleveurs et des forestiers – y compris des femmes, des jeunes et des peuples autochtones – ainsi qu'aux investisseurs, aux décideurs et aux entrepreneurs, car la transformation de nos systèmes agroalimentaires nécessite une action collective.

L'innovation dans les systèmes agroalimentaires prend de nombreuses formes. Elle comprend les services de conseil numériques, les systèmes de données et d'information, les variétés de semences améliorées et les biotechnologies. Elle prend également la forme de Champs-écoles paysans (CEP), de modèles coopératifs, de pratiques traditionnelles de gestion des terres et des eaux, et de nouvelles approches en matière de production, de marchés, de financement et de distribution. L'innovation passe en outre par la prévention des risques avant qu'une crise ne survienne; ainsi, des approches préventives et intersectorielles permettent de renforcer la résilience et d'éviter des coûts bien plus élevés par la suite.



Nos efforts conjugués visant à favoriser l'innovation permettront de bâtir des systèmes agroalimentaires plus stables, plus inclusifs et plus résilients – en mesure de nourrir les populations d'aujourd'hui tout en protégeant les ressources dont dépendent les générations futures.

Chacun a un rôle à jouer !

Si l'on veut que l'innovation porte à des résultats concrets, il faut créer des partenariats et des investissements. Les gouvernements jouent un rôle central dans la mise en place des conditions de réussite : investir dans la recherche, renforcer les infrastructures rurales et élaborer des politiques qui élargissent l'accès à l'innovation de manière responsable. Le secteur privé apporte sa contribution en mobilisant des investissements, en renforçant les chaînes d'approvisionnement et en créant des emplois et de nouveaux modèles d'entreprise grâce à des solutions



évolutives qui atteignent les populations mal desservies. Dès lors, les partenariats entre les établissements universitaires et institutions de recherche, la société civile, les groupes de producteurs, le système des Nations Unies et d'autres acteurs du développement sont essentiels pour traduire la recherche en action

Que pouvez-vous faire ?

Les choix quotidiens, de tout un chacun, comptent. En optant pour une alimentation nutritive et variée et en réduisant le gaspillage alimentaire, nous contribuons à un système agroalimentaire plus durable. En même temps, nous pouvons soutenir la protection des sols, de l'eau et de la biodiversité, et nous tenir informés. C'est en prenant davantage conscience de la manière dont les aliments sont produits et distribués que nous renforçons ces choix aux niveaux individuel, familial, communautaire et national.

Les choix que nous faisons chaque jour façonnent le monde dans lequel nous vivons.

Concours de posters de la Journée mondiale de l'alimentation 2026

Soyez créatifs. Soyez audacieux. Montrez-nous votre vision pour demain !

Nous t'invitons à créer une affiche qui illustre ce que signifie pour toi « Innover aujourd'hui pour nourrir demain ». Montre-nous comment l'innovation qu'elle soit petite ou grande, ancienne ou nouvelle peut contribuer à nourrir le monde, à protéger la planète et à bâtir un avenir meilleur pour tous.

Pour participer, vous devez être âgés de 5 à 19 ans. La date limite de participation est le 6 novembre 2026.

Concours de posters de la Journée mondiale de l'alimentation (de 5 à 19/ ans)

Quand on pense à l'innovation, on imagine souvent des technologies comme les données, l'intelligence artificielle, les machines ou les robots. Certes, ces outils captivants contribuent à améliorer l'alimentation et l'agriculture. Mais l'innovation passe aussi par de nouvelles idées, par la créativité et par un meilleur partage de l'information afin que chacun puisse en tirer profit.

Pour que l'innovation change véritablement la donne, elle doit parvenir jusqu'aux personnes qui en ont le plus besoin. Elle doit être abordable, pratique et adaptée à différents lieux et populations du monde entier.

À grande ou petite échelle, moderne ou traditionnelle, elle consiste dans tous les cas à trouver des solutions intelligentes, en s'appuyant sur la science, la technologie et l'imagination pour produire des aliments, protéger la nature et bâtir l'avenir.

Nous t'invitons à créer une affiche qui illustre ce que signifie pour toi « Innover aujourd'hui pour nourrir demain ». Montre-nous comment l'innovation – qu'elle soit petite ou grande, ancienne ou nouvelle – peut contribuer à nourrir le monde, à protéger la planète et à bâtir un avenir meilleur pour tous.

Soyez créatifs. Soyez audacieux. Montrez-nous votre vision pour demain !

Pour participer, vous devez être âgés de 5/ à 19/ ans. La date limite de participation est le 6/ novembre 2026.

Qui peut participer

Le Concours est ouvert aux enfants et aux jeunes du monde entier âgés de 5 à 19 ans.

L'âge à déclarer sur le formulaire est celui que tu as au moment de votre inscription. Les mineurs doivent avoir l'autorisation de leurs parents ou de leurs tuteurs légaux.

Comment participer

La participation est gratuite.

La période de soumission commence le 1^{er} juillet 2026 à 12h00 (CEST) et se termine le 6 novembre 2026 à 12h00 (CET).

Le concours est divisé en plusieurs catégories d'âge : 5-8 ans, 9-12 ans, 13-15 ans, et 16-19 ans.

Un seul dessin par participant sera admis, sous peine de disqualification.

Les œuvres pourront prendre la forme d'un dessin, d'une peinture ou d'un croquis réalisé à l'aide de stylos, crayons noirs, crayons de couleur ou fusain, ou de peinture à l'huile, à l'acrylique ou à l'aquarelle, ainsi que de techniques mixtes. Les œuvres numériques sont également acceptées. En revanche, **les photographies sont exclues.**

Les participants ne doivent pas soumettre d'œuvres contenant du contenu généré par un outil d'intelligence artificielle (IA) générative, y compris – mais pas uniquement – des images photoréalistes, des graphismes ou tout autre média artistique. Les participants peuvent utiliser l'IA à des fins d'inspiration ou d'édition. Si un participant utilise l'IA à ces fins ou d'autres, il doit déclarer précisément comment cette technologie a été utilisée. Si l'utilisation de l'IA ne respecte

pas ce règlement, la FAO se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier la participation.

Les posters soumis peuvent ou non inclure du texte. S'ils en contiennent, ils ne doivent pas dépasser les 25 mots ou les 100 signes pour être acceptés. Ils ne doivent pas comporter d'informations personnelles, comme des noms, le nom de l'école, l'âge, etc.

Toutes les œuvres doivent être originales et ne doivent pas comporter de logo ni d'images photographiques du participant ni toute autre information personnelle.

Tous les participants sont invités à se documenter sur le thème de la Journée mondiale de l'alimentation dans notre Cahier d'activités. Les plus jeunes se feront aider par un parent ou un enseignant.

Les posters devront être envoyés exclusivement à l'aide du formulaire d'inscription fourni. Tous les champs devront être remplis intégralement. Le participant devra ensuite télécharger son dessin et cliquer sur le bouton ENVOYER. Les plus jeunes auront sans doute besoin de l'aide d'un adulte pour s'inscrire en ligne./

Seuls les fichiers numériques en format JPEG seront acceptés. Tous les envois doivent être effectués en ligne sur le formulaire prévu à cet effet. Aucun envoi par la poste ne sera accepté.

Prix

Le comité de présélection choisira 15/ posters dans chaque catégorie (60/ posters) et l'annonce en sera faite en

(suite à la page 7)

JEU-CONCOURS

La 3^e édition de Génie Imhotep est lancée avec 3 innovations

Docteur Michel Kodom, son organisation et ses partenaires viennent de lancer la troisième édition du jeu de culture générale en santé. Génie Imhotep a donc officiellement démarré sur la chaîne SOS Docteur TV.

Nous sommes à une saison de maturité a lancé Dr Kodam, Président de Aïmes Afrique et promoteur du concours. Pour lui, trois innovations principales portent cette nouvelle édition.

La première nouveauté, c'est que les établissements de l'intérieur, notamment de la Région Maritime, participeront activement à cette saison. Au total, douze établissements seront en lice : six équipes issues des six préfectures de la Région Maritime et six pour le Grand Lomé (Golfe et Agoè), soit trois établissements par préfecture. Le match inaugural a opposé le lycée Tokoin 2 au lycée Tchékpo, champion de la préfecture de Zio.

La seconde est l'instauration du titre de "Génie du match". " Les enfants nous impressionnent, et certains se démarquent véritablement. Nous avons décidé de les distinguer ", souligne le promoteur. Une

biographie sera consacrée à l'élève désigné, mettant en lumière son parcours, ses hobbies et sa passion pour la lecture. " Il faut valoriser notre jeunesse, car c'est elle qui sera notre futur proche. Ces jeunes seront biologistes, ingénieurs... Il faut qu'ils se sentent heureux de savoir que leurs succès sont connus et partagés par nous, les adultes ", ajoute Dr KODOM.

La troisième innovation stipule que les équipes d'Aïmes-Afrique, représentées par le secrétariat technique permanent, se déplaceront désormais dans les établissements de l'intérieur pour encadrer les élèves et les aider à maîtriser les règles du jeu télévisé. " L'émission est en direct, ce n'est pas évident. Nous voulons créer des simulations où les élèves vivent ce moment dans leur localité avant de venir en studio. "

Par ailleurs, une nouvelle règle limitera



à trois victoires consécutives maximum par équipe, afin de permettre au plus grand nombre d'établissements de participer.

Notons que ce concours est organisé par Aïmes Afrique avec l'appui de l'UNFPA, l'agence des Nations Unies chargée de la santé sexuelle et reproductive.

ÉVÈNEMENT

Le patrimoine culturel togolais, l'art oratoire et la transmission intergénérationnelle en compétition à Kara

Pour célébrer la richesse de la tradition orale, l'Espace Partenarial Togo-France lance un concours de conte tout au long du mois d'octobre. L'évènement se déroule en deux phases : une présélection les 15 et 16 octobre, suivie d'une grande finale le 30 octobre 2026. Ce concours invite les étudiants à présenter des récits originaux, mettant en avant le patrimoine culturel togolais, l'art oratoire et la transmission intergénérationnelle.

Le patrimoine culturel togolais se caractérise par une grande diversité façonnée par près de 37 groupes ethniques. On y distingue plusieurs langues, de formidables architectures différentes les unes auprès des autres et des rituels propres à chaque coutume d'un village à l'autre. A savoir que le site des célèbres takienta (ou tatatema), des maisons-tours en terre crue aux formes uniques qui servent de forteresses familiales et communément appelé Le Koutammakou en pays Batammariba au Nord est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il en est de même pour Ekpeosso ou prise de la pierre sacrée, ce rituel traditionnel majeur du peuple Minaqui est inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO,



symbolisant le nouvel an et la prédiction de l'année à venir.

L'objectif de ce concours étant la transmission des valeurs culturelles de notre pays aux générations nouvelles, la technique d'expression est l'art oratoire, ici le conte. Il consiste à utiliser les styles appropriés pour parler en public avec éloquence pour informer, émouvoir, persua-

der ou inciter l'auditoire en se basant sur les richesses culturelles togolaises.

Au Togo, le conte est un merveilleux outil d'apprentissage et de transmission de connaissance, de savoir-vivre et de moralisation de la vie communautaire. Il est très utilisé pour conscientiser les jeunes afin de préserver l'unité de la société.

NÉCROLOGIE

Margaret Heafield Hamilton, l'américaine pionnière de l'informatique du programme Apollo est morte à 90 ans

Margaret Heafield Hamilton, née Margaret Heafield le 17 août 1936 et morte le 30 septembre 2026, est une informaticienne, ingénieure système et cheffe d'entreprise américaine. Margaret Hamilton est célèbre avant tout pour avoir dirigé l'équipe du MIT qui a écrit le logiciel embarqué des missions Apollo, ce qui a contribué à poser des astronautes sur la Lune. Lors de l'alunissage d'Apollo 11, en 1969, le logiciel a résisté à une surcharge de l'ordinateur en abandonnant les tâches secondaires pour conserver celles de l'atterrissage, grâce à ses mécanismes de priorités et de reprise après erreur. Elle a aussi popularisé l'expression "software engineering" et défendu l'idée que le logiciel est une véritable discipline d'ingénierie. Une photographie de 1969, où elle pose à côté d'une pile de listings du code Apollo, est devenue un symbole de la place des femmes dans la science. Elle a enfin reçu la médaille présidentielle de la Liberté des mains de Barack Obama en 2016.

Margaret Elaine Heafield naît à Paoli,



une petite ville de l'Indiana, fille de Kenneth Heafield et de Ruth Esther Heafield, née Partington. Elle grandit en partie dans le Michigan et termine ses études secondaires à la Hancock High School en 1954. Les biographies la décrivent comme une élève attirée très tôt par les mathématiques et par les sciences, un goût qu'elle cultive à une époque où peu de portes

s'ouvrent aux jeunes femmes dans ces domaines.

Elle entame des études supérieures à l'université du Michigan en 1955, puis les achève à l'Earlham College, un établissement d'Indiana, où elle obtient en 1958 une licence de mathématiques assortie d'une mineure en philosophie. Ce double

(suite à la page 6)

COOPÉRATION CHINE-TOGO

Faure GNASSINGBÉ et Xi JINPING n'excluent plus rien

Débutée le 9 Septembre 2026, le Président du Conseil vient d'achever sa visite officielle en Chine. " Durant cette visite, j'ai constaté de mes propres yeux que sous le leadership éclairé du Président Xi Jinping, des accomplissements remarquables ont été réalisés dans la modernisation à la chinoise et la culture traditionnelle chinoise rayonne d'un nouvel éclat. Cela a aussi été l'occasion de mieux comprendre la vision chinoise de la gouvernance ainsi que les clés de son succès ". C'est ainsi que le Président du Conseil Faure Gnassingbé résumait son séjour en Chine. Pour dire que le Togo est totalement en phase avec la Chine nouvelle avec laquelle le Togo compte amorcer une nouvelle phase ambitieuse de coopération.

Eric J.

Chine-Togo, une communauté de destin exprimée

Reçu le mardi 13 octobre 2026 au Grand Palais du Peuple à Beijing par le Président Xi Jinping, Faure Gnassingbé



a réaffirmé l'attachement du Togo au renforcement d'une coopération étroite, équilibrée et mutuellement bénéfique. « Notre coopération doit désormais se mesurer à ce qu'elle apporte à nos populations, en

opportunités, en compétences, en emplois et en savoir-faire », a-t-il affirmé.

Le Togo entend donc travailler avec la Chine à accroître la confiance mutuelle, à renforcer le dialogue et à intensifier la coopération mutuellement bénéfique dans la durée pour construire ensemble une com-

munauté d'avenir partagé Togo-Chine à l'ère nouvelle au plus grand bénéfice des deux peuples. « Nous entendons apprendre et nous inspirer des expériences chinoises en matière de gouvernance. Les

entreprises chinoises sont les bienvenues au Togo pour investir et développer des affaires et le Togo entend coopérer avec la Chine dans les domaines du commerce, des infrastructures et des sciences et technologies », a déclaré Faure Gnassingbé.

En ce qui concerne la coopération multilatérale, le Président du Conseil a fait savoir que le Togo est prêt à travailler avec la Chine à renforcer, à défendre le multilatéralisme et à préserver les intérêts des pays en développement.

Une convergence de vue partagée par le Président Chinois Xi Jinping qui estime que la Chine et le Togo ont des positions similaires dans les affaires internationales et régionales et doivent renforcer la coordination multilatérale, travailler ensemble à réformer et à perfectionner la gouvernance mondiale et promouvoir la paix et la sécurité régionales.

A en croire le dirigeant chinois, l'amitié et la coopération sino-togolaises reposent sur une vision commune et ont des perspectives prometteuses. « Les deux parties doivent intensifier davantage les échanges de différents niveaux entre les deux partis politiques et les deux pays, approfondir les échanges d'expériences en matière de gouvernance et se témoigner mutuellement un soutien ferme sur les questions touchant aux intérêts vitaux et aux préoccupations majeures de part et d'autre », a souhaité Xi Jinping.

Il est indiqué que la Chine espère que



Séance de travail entre les délégations chinoise et togolaise

le Togo pourra bénéficier des mesures comme le tarif douanier zéro et les corridors verts pour les exportations vers la Chine et mieux valoriser son rôle du hub commercial et logistique dans la région, de sorte à accroître l'accès au marché chinois des produits locaux du Togo et de la région. La Chine apprécie aussi les efforts du Togo pour promouvoir l'utilisation transfrontalière du yuan RMB et est prête à renforcer la coopération bilatérale dans les domaines de l'énergie nouvelle, du numérique et de l'intelligence artificielle pour contribuer à l'industrialisation du Togo.

Quant à Li Qiang, le Premier ministre chinois, il a proposé de renforcer les échanges dans les infrastructures, la modernisation agricole et la finance, et d'explorer de nouveaux domaines de croissance. La Chine est prête à importer davantage de produits de qualité du Togo, invitant Lomé à profiter des mesures de

facilitation chinoises, dont le traitement tarifaire nul et le « circuit vert » amélioré pour les produits exportés vers la Chine.

Une visite riche en expérience

Il est à rappeler que lors de sa visite en Chine, Faure Gnassingbé a mis à profit son séjour pour visiter des expériences réussies dans plusieurs domaines qui peuvent être dupliqués ou implémentés au Togo. C'est ainsi qu'il a visité A Xi'an, la capitale de la province du Shaanxi, l'une des vitrines de la haute technologie chinoise. Le Togo veut s'inspirer de ce modèle de transformation économique qui allie tradition et innovation.

Faure Gnassingbé est allé aussi au Parc de démonstration de l'agriculture intelligente de Yangling, un concentré de technologie où l'intelligence artificielle, la robotique et les outils numériques optimisent chaque maillon de la chaîne, de la sélection des semences à la transformation, en

passant par l'irrigation de précision et le pilotage numérique des cultures.

Que ça soit dans les bureaux du groupe de télécommunications ZTE Basé à Shenzhen, où des techniciens lui ont présenté la 6G, la prochaine génération de réseaux mobiles et de serveurs pour l'intelligence artificielle, ou au Robot Mall de Pékin, un vaste espace consacré aux robots, situé à Yizhuang, aussi appelée Beijing E-Town, dans le sud-est de la capitale chinoise, Faure Gnassingbé a pu apprécier l'évolution fulgurante des nouvelles technologies de la Chine.

Xiamen, la grande ville portuaire de la province du Fujian, portée par un port en eau profonde parmi les plus dynamiques de la Chine et qui résonne comme une source d'inspiration directe pour les autorités togolaises, a également reçu la visite du Président du Conseil.

RATIFICATION DE LA CONVENTION PORTANT CRÉATION DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LA MÉDIATION (IOMED)

Le feu vert du parlement

C'est fait ! Le gouvernement togolais peut ratifier la Convention portant création de l'Organisation internationale pour la médiation (IOMed), adoptée le 30 mai 2025 à Hong Kong. Il a reçu l'aval des deux chambres du parlement pour ce faire.

F. Woussou

Le projet loi autorisant la ratification transmis au parlement a été finalement adopté en deuxième lecture le mercredi 14 Octobre à l'Assemblée nationale à la majorité des députés présents. « Nous donnons ainsi au Togo un nouvel instrument au service du règlement pacifique des différends », a déclaré Komi Sélom Kloussou, le Président de l'Assemblée nationale. Au parlement on affirme que cette ratification réaffirme l'attachement d'un Togo actif dans la recherche de la paix et le rapprochement des peuples.

Pour Yackoley Kokou Johnson, le ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, chargé de la Coopération et des Togolais de l'Extérieur, l'adoption de ce texte confirme l'engagement du Togo en faveur de la prévention des conflits, du règlement pacifique des différends et de la promotion du dialogue entre les Etats, de la concertation et de la coopération internationale, passerelle indispensable pour une paix durable en Afrique et dans le monde.

La Convention portant création de l'Organisation internationale pour la médiation a pour objectif principal, de promouvoir et de faciliter le règlement pacifique des différends internationaux par la médiation et de contribuer, par ce moyen, au développement de relations amicales et de coopération entre les Etats.

Elle couvre quatre catégories de différends soumis à sa médiation, à savoir les litiges entre Etats, les litiges impliquant les Etats tiers, les litiges entre un Etat et un ressortissant d'un autre Etat et les litiges commerciaux internationaux entre des parties privées. Trente-cinq pays, dont quatre africains, à savoir le Bénin, le Gabon, le Nigéria et le Togo, sont membres fondateurs de cette organisation.

La ratification de la convention IOMed

par le Togo s'inscrit ainsi dans la continuité de son engagement en faveur de la promotion du dialogue, de la médiation et du règlement pacifique des différends. A cet égard, le Togo dispose d'une expérience significative en matière de facilitation et de médiation tant au niveau régional qu'international, illustrée par l'implication du Togo dans plusieurs processus de dialogue et de règlement de crises en Afrique.

Faure Gnassingbé est d'ailleurs actuellement, le médiateur désigné de l'Union africaine dans la crise opposant la République démocratique du Congo et le Rwanda. Une désignation qui témoigne de la confiance accordée au Togo et sa diplomatie dans le domaine de la médiation et du règlement pacifique des différends.

Le gouvernement précise que l'action diplomatique du Togo conforte la pertinence de son adhésion à l'IOMed et témoignent de sa volonté de contribuer activement et plus que jamais au renforcement de la confiance mutuelle, à la consolidation de la paix, à la stabilité et au développement de la coopération internationale, notamment par le recours à la médiation, à la concertation et au mécanisme consensuel de règlement des différends. « Vous venez donc de réaffirmer l'engagement résolu du Togo en faveur d'une diplomatie préventive et d'un multilatéralisme fondé sur le dialogue et la recherche de solutions pacifique », a lancé le ministre Yackoley Kokou Johnson à l'endroit des élus du peuple.

La ratification de la convention IOMed par le Togo permettra ainsi au pays de consolider cette expérience et de valoriser son expertise diplomatique au sein d'un cadre institutionnel et juridique international dédié à la médiation. Elle lui permettra également de jouir pleinement des droits attachés à la qualité de membre et de participer aux travaux et aux instances de l'organisation.

Le gouvernement dit prendre la mesure

de cette décision et fera à ce que la participation du Togo à l'Organisation internationale pour la médiation, soit effectivement valorisée au service des intérêts nationaux diversifiés, qu'ils concernent les institutions publiques ou privées, les personnes morales ou physiques, dans une perspective constante de coexistence pacifique entre les Etats et les peuples.



L'approbation du projet de loi par les députés...

... à la satisfaction du ministre Yakoley Johnson

COOPÉRATION COMMUNAUTAIRE ANÉHO-NUREMBERG

C'est du concret

Annoncé lors de la dernière visite de Alexis Aquereburu maire de la Commune des Lacs 1 en Allemagne, les nouveaux matériels et équipements destinés à la gestion des déchets solides dans la ville d'Aného ont été réceptionnés le vendredi 9 octobre 2026 dans le cadre du partenariat entre la ville de Nuremberg et Aného.

F. Woussou

C'est la deuxième phase de ce partenariat qui marque une avancée importante dans le domaine de l'assainissement. Ainsi, grâce à l'appui de la ville de Nuremberg, la Commune des Lacs 1 a acquis des matériels et équipements destinés à la collecte et au traitement des déchets solides (ordures ménagères), d'un montant de 600 000 euros (près de 394 millions de FCFA).

Ces nouveaux équipements doivent permettre de renforcer les moyens opérationnels de la collectivité face aux défis de la salubrité publique et de la protection de l'environnement. Il s'agit de : camions, de bicyclettes, de bacs à ordures, de brouettes, de pelles, de sacs vides, de combinaisons de sécurité, de gants de protection, de casquettes de sécurité, de chaussures de sécurité, de lunettes de protection et des bottes.

Au-delà de leur valeur matérielle, ces équipements illustrent la volonté des deux collectivités de faire de la coopération décentralisée, un instrument au service de l'amélioration du cadre de



Les nouveaux tricycles et...

... le nouveau camion de ramassage

vie des populations. Ils permettront de porter à 940 tonnes de déchets collectés par mois (contre 512 tonnes auparavant) avec une extension du ramassage des ordures dans les localités non encore desservies de la commune. Pour la Commune des Lacs 1, l'enjeu est donc désormais de tirer pleinement profit de ces équipements afin de renforcer durablement le système communal de gestion des déchets solides.

A la mairie d'Aného, on affirme que depuis sa signature le 31 juillet 2017, le partenariat entre la ville de Nuremberg en Allemagne, et Aného s'affirme comme un levier de développement local et de solidarité internationale.

Fondé sur des priorités partagées, ce partenariat vise à améliorer les conditions de vie des populations à travers des actions concrètes dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'assainissement. « Au fil des années, cette relation entre les deux collectivités s'est traduite par des réalisations qui répondent à des besoins essentiels des populations, tout en renforçant les capacités des structures locales », fait-on savoir.

La première phase du partenariat a notamment permis à la ville de Nuremberg d'apporter un appui en équipements solaires à trois établissements stratégi-

ques de la Commune des Lacs 1 : le lycée Aného-Ville, le lycée d'Enseignement Technique et Professionnel d'Aného-Glidji et le Centre Hospitalier Préfectoral d'Adjido-Aného.

À travers ces équipements, l'appui de la ville allemande contribue au renforcement des infrastructures éducatives et sanitaires. L'accès à l'énergie constitue en effet, un enjeu important pour le fonctionnement des établissements scolaires et des structures de santé, où la disponibilité de l'électricité participe à la continuité des activités et à la qualité des services rendus aux usagers.

(suite à la page 6)

AU COMITÉ POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES

Les observations finales sur le rapport du Togo attendues le 30 octobre

(suite de la page 1)

De plus, le Code foncier et domanial de 2018 consacre le principe d'égalité dans l'accès à la terre : cette avancée, a souligné le Représentant permanent, revêt une importance particulière dans un pays où l'accès aux ressources productives demeure déterminant pour l'autonomie économique des femmes, surtout en milieu rural. M. Salifou a insisté sur le fait qu'au-delà de l'adoption des textes, le Gouvernement s'attachait à améliorer les conditions d'accès à la protection et à la justice, son ambition étant de faire en sorte que la protection juridique ne demeure pas théorique, mais qu'elle puisse être effectivement mobilisée par chaque femme et chaque fille. M. Salifou a mentionné d'autres mesures prises par le Togo dans les domaines de l'éducation, de la santé maternelle et infantile, et de la lutte contre les violences fondées sur le genre. L'action publique vise à réduire les obstacles qui affectent la scolarisation des filles. La gratuité de certains frais de scolarité, la distribution de kits scolaires, les cantines, les bourses et les mesures de soutien à l'accès des étudiantes aux études supérieures participent de cette orientation. Dans l'enseignement supérieur, la proportion des étudiantes dans les universités publiques est passée de 38,59% en 2023 à 40,11% en 2024, tandis qu'un quota d'au moins 30% est prévu pour les étudiantes dans l'attribution de bourses d'études à l'étranger. La stratégie nationale d'entrepreneuriat féminin élaborée en 2025 vise à mieux articuler les initiatives existantes autour de l'entrepreneuriat, de l'innovation, de la

création d'emplois et de la résilience économique des femmes, une attention particulière étant accordée aux femmes rurales. Le Togo entend passer d'une logique d'accès aux opportunités à une logique d'autonomisation durable, dans laquelle les femmes disposent davantage des moyens de décider, d'entreprendre et de tirer pleinement parti de leur contribution au développement, a dit M. Salifou. Évoquant la situation sécuritaire dans le nord du Togo – qui, a-t-il relevé, accroît les vulnérabilités de certaines communautés, les femmes et les enfants pouvant être exposés aux conséquences des déplacements de populations – M. Salifou a décrit les actions engagées au titre du Programme d'urgence pour la région des Savanes, qui intègrent des préoccupations de protection et de résilience.

Un représentant de la Commission nationale des droits de l'homme du Togo a pointé plusieurs faits positifs survenus récemment dans le pays, notamment l'adoption de la nouvelle Constitution du 6 mai 2024, la révision du Code des personnes et de la famille en 2022, la modification du Code pénal renforçant la répression des violences faites aux femmes, ainsi que l'adoption en 2024 d'un protocole de prise en charge holistique des victimes des violences basées sur le genre. Cependant, malgré les progrès, a dit le représentant, les rapports onusiens et nationaux montrent que des discriminations persistent à l'encontre des femmes et des filles au Togo, principalement dans le cadre familial, dans l'éducation, dans l'accès aux ressources écono-

miques, dans la participation politique, dans l'accès à la justice et dans la protection contre les violences. À ces difficultés s'ajoutent le mariage d'enfants et les grossesses précoces qui peuvent entraîner l'interruption ou l'abandon de la scolarité des filles, a regretté le représentant.

Pendant le dialogue avec la délégation togolaise, une experte membre du Comité a remarqué avec satisfaction que la nouvelle Constitution togolaise consacrait l'égalité de tous les citoyens devant la loi et interdisait toute discrimination fondée sur un large éventail de motifs. L'experte a aussi dit prendre note des réformes du Code pénal, du Code des personnes et de la famille, du Code du travail et du Code de la sécurité sociale engagées depuis 2022, réformes qui, a-t-elle souligné, ont apporté des avancées importantes. L'experte a toutefois regretté qu'aucune législation spécifique de lutte contre la discrimination n'ait encore été adoptée, tandis que la définition de la discrimination à l'égard des femmes intégrée à l'article 311 du nouveau Code pénal ne donne pas de perspectives claires quant à son application directe, selon cette experte. L'experte a relevé que certaines restrictions et violations des droits et libertés des femmes, notamment en matière de réunion, de liberté d'expression, de sécurité personnelle, ainsi que de leur droit à s'organiser et à travailler au sein d'organisations non gouvernementales sans restriction, constituent des obstacles à la réalisation de l'ensemble des droits des femmes. La même experte a prié la délégation de dire quand le Togo adopterait des dispositions



M. Afo Ousmane Salifou, Chef de la délégation togolaise lors de l'examen du Togo au CEDAW

contre la polygamie, ainsi que des garanties contre la discrimination au motif de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre.

Une autre experte a ajouté que le Comité est préoccupé par le fait que les femmes qui cherchent à accéder à la justice sont confrontées à la stigmatisation, à la pression sociale et à la crainte de représailles. Elle a jugé positive l'existence de la loi n°2013-010 relative à l'aide juridique et d'un programme d'aide juridique, mais a regretté que ce programme ne soit pas encore opérationnel et que les textes d'application n'aient pas encore été mis en vigueur. Elle a par ailleurs prié la délégation de donner des détails sur les mesures envisagées afin de garantir un hébergement digne, ainsi que l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, aux femmes et filles réfugiées et déplacées de la région des Savanes.

Une experte a fait part de la préoccupation du Comité devant la surreprésentation des femmes dans le secteur informel (environ 70%), le taux

de chômage élevé chez les femmes, ainsi que leur accès limité à la propriété, aux services financiers et au crédit, ce qui, a-t-elle mis en garde, compromet leur accès à la sécurité sociale et à d'autres prestations. La sous-représentation des femmes dans les fonctions électives et dans les postes de décision a été jugée, elle aussi, préoccupante. On ne compte ainsi que 0,6% de femmes parmi les chefs de village, et aucune femme parmi les diplomates de haut niveau du Togo, a relevé une autre experte.

Une autre experte a salué les efforts de sensibilisation et de mobilisation menés par le Togo auprès de la société civile et des chefs religieux pour lutter contre les stéréotypes sexistes. Elle a cependant relevé que la violence domestique restait perçue dans le pays comme un problème privé, et qu'il y demeurerait encore des pratiques discriminatoires dans le domaine familial liées notamment au veuvage et au lévirat. Une experte a fait état d'un taux élevé de grossesses parmi les adolescentes au Togo. Elle a prié la délégation de dire de quels services ces jeunes filles pouvaient bénéficier, y compris s'agissant de la garde des enfants. Elle s'est aussi interrogée sur le contenu de l'éducation sexuelle dispensée au Togo. Une autre experte a regretté que les femmes ne bénéficient que de trois mois de congé maternité, que la disparité salariale entre les hommes persiste. Elle a regretté que le harcèlement sexuel au travail ne soit pas explicitement interdit par la loi.

Une experte a regretté que les femmes togolaises ne soient pas suffisamment intégrées au cadre national de lutte contre les changements climatiques.

« Compte tenu des défis auxquels se heurtent les femmes en matière de propriété foncière au Togo », a dit une experte, la question se pose de savoir combien de femmes ont pu accéder à la terre depuis 2018, date de l'adoption du code foncier qui garantit l'égalité des femmes en matière de propriété foncière.

Une experte a regretté que le Code de l'enfance et le Code de la famille du Togo contiennent des exemptions qui autorisent le mariage de mineurs de moins de 18 ans. Le Togo fait partie de l'Union africaine, laquelle exhorte les États membres à mettre l'âge minimum du mariage à 18 ans sans aucune exemption, a-t-il été rappelé. La même experte a relevé que, selon des sources fiables, les lois ne se traduisent pas en réalité au quotidien et que nombre de femmes, de fillettes et de veuves continuent d'être laissées de côté en matière d'héritage et de propriété (...).

Conduite par M. Salifou, la délégation togolaise était composée de plusieurs représentants des ministères des affaires étrangères ; de la justice et des droits humains ; des solidarités, du genre, de la famille et de la protection de l'enfance ; de l'éducation nationale ; ainsi que de la fonction publique, du travail et du dialogue social. L'Assemblée nationale et la Commission nationale de lutte contre la traite des personnes au Togo étaient aussi représentées. Cette délégation a répondu aux différentes questions et dit, par exemple, que le Togo envisage d'aller dans le sens de la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention, créant une procédure de plainte devant le Comité.

IMPORTATION DES VÉGÉTAUX, DES PRODUITS VÉGÉTAUX ET DES PESTICIDES

ePermis, la future plateforme de dématérialisation des permis

Late Pater

Jusqu'ici, c'est un vieux système qui est pratiqué depuis plusieurs décennies, fondé sur le papier, les tampons et les files d'attente des usagers de ce service public. Lesquels usagers sont aussi obligés de se déplacer afin de l'obtenir. Sans oublier, derrière ces démarches traditionnelles, les risques de perte des documents et les coûts créés par les longs délais imposés aux importateurs qui font la demande. Mais c'est déjà tout ultra-enthousiaste que le ministère de l'agriculture, de la pêche, des ressources animales et de la souveraineté alimentaire parle d'un « tournant discret mais décisif » et d'une « révolution numérique » au moment de donner, ce 9 octobre 2026 à Lomé, le coup d'envoi du projet ePermis. ePermis est la future plateforme de dématérialisation des permis d'importation des végétaux, des produits végétaux et des pesticides. Et pour les bailleurs qui soutiennent le projet – l'Alliance mondiale pour la facilitation des échanges, l'Union européenne et la Coopération allemande –, ePermis est un levier direct de compétitivité pour le secteur privé togolais.

D'après le ministère, il s'agit de passer à un écosystème numérique intégré, transparent et traçable, plus accessible et efficace dans le contrôle phytosanitaire. « La digitalisation du permis d'importation répond à la nécessité de moderniser les procédures administratives et d'améliorer les conditions d'exercice des opérateurs économiques », a indiqué le directeur de cabinet du ministre, Konlani Dindiongoue, lors du lancement de la mise en place de la plateforme. Niccolo Marachi, chef de la coopération à la délégation de l'Union européenne au Togo, lui, rappelle que « la modernisation des procédures commerciales doit aller de pair avec la préservation des exigences sanitaires et phytosanitaires ». Et d'ajouter : « dans le cas des végétaux,



Konlani Dindiongoue (au milieu) entouré de Niccolo Marachi (de l'UE) et Ousmane Djibo (de la GIZ)

des produits végétaux et des pesticides, un impératif majeur s'ajoute : le Togo doit protéger son territoire et son agriculture contre l'introduction et la dissémination d'organismes nuisibles ; nous sommes convaincus que la facilitation du commerce est compatible avec la protection phytosanitaire et qu'une administration moderne est capable de conjuguer les deux ». Car le permis d'importation est l'autorisation préalable qui atteste qu'un produit végétal peut entrer sur le territoire national sans constituer une menace ; ce n'est donc pas un simple document administratif. Des exemples sont donnés : un lot de semences infesté par une bactérie de quarantaine ou des plants porteurs d'un ravageur exotique peuvent anéantir, en quelques temps, des filières entières de maïs, de riz ou de maraichage. Alors, le ministère insiste que, avec le ePermis, l'enjeu est la conciliation entre fluidité commerciale et rigueur scientifique. Grâce au futur dispositif ePermis, les informations relatives aux produits importés et à leur provenance sont centralisées et les services compétents peuvent mieux évaluer les risques phytosanitaires avant la délivrance des autorisations.

Attention, ce n'est pas encore le début de la délivrance des permis électroniques au Togo, mais juste le démarrage des travaux de conception et de développement de la solution numérique. Dans le cheminement, par exemple, une solution va être développée, testée jusqu'en septembre 2027, avant sa mise en service.

Et on fait bien de le préciser : la réussite du ePermis dépendra désormais de la qualité de la solution développée, de la coordination entre les services et de son approbation par les futurs utilisateurs. En attendant, le directeur de la production agricole, Hounkanli Kossi Djifa, se projette : « le passage au numérique pourrait ramener le délai de traitement d'une demande de 72 heures à environ 3 heures lorsque toutes les conditions requises sont réunies ; et ce qui va changer concrètement pour les opérateurs avec ePermis, c'est le dépôt et suivi en ligne 24h/24, aucun déplacement pour obtenir le permis, la signature électronique et délégations, le statut du dossier consultable à tout moment et les données échangées avec la douane ».

A noter que le ePermis vient compléter les efforts déjà engagés à travers la digitalisation du certificat phytosanitaire à l'exportation (ePhyto) qui a déjà fait ses preuves, dit-on. ePermis a bénéficié du financement de l'Union européenne pour un budget global de 450 000 euros sur la période d'avril 2026 à décembre 2027.

Le Togo importe une grande quantité de végétaux et produits végétaux, notamment les semences, le malt, l'orge, le blé, les raisins frais et les pommes fruits, ainsi que les pesticides. En 2024, il a importé environ 92 000 tonnes de végétaux dont 60 000 tonnes de semences ; en 2025, 47 000 tonnes de végétaux dont 22 000 tonnes de semences, avec le permis d'importation physique.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

L'éducation à l'intégrité introduite dans la formation des futurs administrateurs

La lutte contre la corruption au Togo s'étend désormais à la formation des futurs cadres de l'administration publique. La Haute Autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA) a lancé, le 13 octobre 2026 à Lomé, l'intégration de modules consacrés à la prévention de la corruption et à la promotion de l'intégrité dans les programmes de formation de l'École nationale d'administration (ENA). L'initiative vise à inculquer aux futurs administrateurs les principes d'éthique, de transparence et de responsabilité dans l'exercice de leurs fonctions.

Etonam Sossou

La cérémonie, organisée dans la salle polyvalente de l'ENA, marque une nouvelle étape du projet d'intégration de l'éducation à la lutte contre la corruption dans les curricula d'enseignement et de formation au Togo. Après une phase de prétest menée notamment dans les universités et les centres de formation, le programme s'étend à cette institution chargée de préparer les futurs responsables de l'administration publique.

Président le lancement, le président de la HAPLUCIA, Kimelabalou Aba, a souligné l'importance de sensibiliser les apprenants dès leur formation initiale. L'ambition est de faire de l'intégrité une valeur fondamentale de leur parcours professionnel et de prévenir les comportements susceptibles de favoriser les pratiques corruptrices.

Former des agents publics responsables

Pour la HAPLUCIA, il ne s'agit pas seulement de transmettre des connaissances sur la corruption et ses conséquences. Le projet entend contribuer à un changement durable des attitudes et des comportements, en mettant l'accent sur la probité, la transparence, la redevabilité, la responsabilité et le respect des biens publics.

Les élèves de première année des deux cycles de l'ENA figurent parmi les premiers bénéficiaires de cette nouvelle phase. Ils seront notamment sensibilisés aux exigences éthiques liées à la gestion des ressources publiques, à la prise de décision administrative et aux responsabilités atta-



chées à leurs futures fonctions.

Le Directeur Général de l'ENA, le professeur Adama Mawulé Kpodar, a insisté sur le rôle déterminant des formateurs dans la transmission de ces valeurs. « Vous devez arriver à agir sur le mental et être capable de reformater ces esprits qui sont à votre portée », a-t-il déclaré, appelant à un enseignement qui puisse influencer positivement les comportements des futurs agents publics.

Prévenir les pratiques corruptrices au quotidien

La leçon inaugurale a porté sur l'éducation à la citoyenneté, l'éthique administrative et l'intégrité dans le service public. Les échanges ont notamment mis en évidence les pressions financières, professionnelles et sociales auxquelles les agents publics peuvent être confrontés et qui sont susceptibles de les exposer à des pratiques contraires à l'éthique.

Les conséquences de la corruption ont également été abordées, notamment ses effets sur les finances publiques, l'égalité entre les citoyens et la confiance des populations envers l'administration. Dans cette perspective, la prévention passe par plu-

sieurs exigences concrètes : connaître et respecter les textes en vigueur, savoir identifier les situations de conflit d'intérêts, utiliser les ressources publiques conformément à leur destination et maîtriser les mécanismes de signalement des irrégularités.

La HAPLUCIA mise ainsi sur l'éducation comme levier durable de prévention de la corruption. En intervenant dès la formation des futurs administrateurs, elle entend favoriser l'émergence d'une génération de responsables publics capables de résister aux pressions et de privilégier l'intérêt général. Toutefois, l'efficacité du dispositif dépendra de son appropriation par les enseignants, les formateurs et les apprenants. L'enjeu sera de traduire les principes étudiés en classe en comportements concrets dans les services publics. Au-delà des cours et des modules, le défi consiste ainsi à faire de l'intégrité une pratique quotidienne de l'administration togolaise, afin que la prévention de la corruption ne repose pas uniquement sur les sanctions, mais aussi sur une culture professionnelle fondée sur l'éthique et la responsabilité.

FOOTBALL/ DEVELOPPEMENT/

Gianni Infantino appelle à créer davantage d'opportunités pour les talents africains

Le Président de la FIFA, Gianni Infantino, a réaffirmé sa volonté de permettre aux talents africains de briller sur la scène internationale, lors de la Conférence stratégique de la CAF organisée sur l'île de Sal, au Cap-Vert. Il a appelé à prolonger la dynamique de la Coupe du Monde 2026, où neuf des dix sélections africaines engagées ont atteint la phase à élimination directe.

Hervé A.

"Le football appartient à tout le monde, partout dans le monde. Il est de notre responsabilité de créer des opportunités et de trouver les ressources nécessaires pour que ces opportunités se concrétisent", a-t-il déclaré.

Le dirigeant a remercié les associations membres africaines pour le travail accompli chaque jour dans leurs pays et au-delà du continent. Selon lui, les résultats obtenus lors du dernier Mondial illustrent les fruits de cet engagement. Il a salué une édition record sur les plans sportif, financier et de l'affluence. "Les talents africains, chers amis, ont contribué à façonner le football mondial et continuent à le faire. Aujourd'hui plus que jamais."

Le parcours du Cap-Vert a illustré cette progression. Pour leur première participation au Mondial, les Requins bleus ont obtenu trois matches nuls dans le groupe H, face à l'Espagne, future championne (0-0), à l'Uruguay (2-2) et à l'Arabie saoudite (0-0). Qualifiés pour les seizièmes de finale, ils ont ensuite poussé l'Argentine, tenante du titre, jusqu'à la prolongation, avant de s'incliner 3-2.

"Tout le monde connaît le Cap-Vert. Les Requins bleus ont fait la fierté de tout un pays, de tout un continent", a-t-il déclaré. Il a également souligné que les Cap-Verdiens avaient su conquérir le cœur des supporters du monde entier, bien au-delà

de l'archipel et de sa diaspora.

Pour entretenir cette dynamique, le Président de la FIFA a insisté sur la nécessité d'investir dans les infrastructures, l'encadrement et les compétitions. Selon lui, le lieu de naissance d'un enfant ne devrait jamais déterminer son avenir ni ses chances de réussite. "Le football africain façonne le monde du ballon rond. Il nous faut, par conséquent, identifier les leviers adéquats afin que le football mondial reconnaisse ce talent hors du commun et lui offre les moyens de s'illustrer encore davantage sur la scène internationale", a-t-il expliqué.

La conférence a réuni des décideurs, des entraîneurs et des experts chargés de réfléchir aux prochaines étapes du développement du football africain. Arsène Wenger, directeur du Développement du football mondial de la FIFA, et Gelson Fernandes, directeur adjoint de la division Associations membres, étaient également présents.

Mário Semedo, président de la Fédération Cap-Verdienne de Football, a salué la présence de Gianni Infantino et de sa délégation. Il y a vu un honneur pour son pays, ainsi qu'un signe d'amitié et de respect envers le football africain, illustrant l'engagement de la FIFA en faveur du dialogue, de l'inclusion et du développement.

Gianni Infantino a rappelé que, depuis dix ans, la FIFA avait investi plus d'un milliard de dollars dans le football africain



grâce au programme Forward. Ces fonds ont contribué à 124 projets, comprenant l'organisation de compétitions et la construction de sièges de fédérations, de centres nationaux d'entraînement et d'infrastructures de stades. Il s'est félicité des progrès observés dans le football masculin comme féminin.

Concernant les stades, il a indiqué qu'il y a deux ans, 26 des 54 associations membres africaines ne pouvaient pas accueillir de rencontres à domicile, leurs enceintes ne répondant pas aux normes requises. Ce nombre est désormais passé à 14, dont deux empêchées de jouer sur leur territoire pour des raisons de sécurité.

L'objectif commun reste de permettre à davantage de sélections d'évoluer devant

leur public. Gianni Infantino a souligné que les populations, notamment les jeunes filles et garçons, méritaient de vivre ces rencontres dans leur pays. Il a également évoqué le développement des infrastructures et l'arrivée prochaine de compétitions masculines et féminines.

Le président de la CAF, Patrice Motsepe, a insisté sur l'importance d'une coopération étroite entre les acteurs du football. Saluant l'engagement de Gianni Infantino envers l'Afrique et les pays en développement, il a souhaité que toute la famille du football soit associée aux discussions. "Et l'un de nos objectifs aujourd'hui est de rappeler l'importance de collaborer, tous ensemble", a-t-il affirmé.

BRÈVES

Rémunération d'Infantino : la FIFA dément toute irrégularité

La FIFA a réagi aux révélations du quotidien britannique The Times concernant une rémunération supplémentaire de 1,76 million de dollars que Gianni Infantino aurait perçue en 2024 via la société chargée de l'organisation de la Coupe du monde 2026 aux États-Unis. L'instance mondiale du football rejette toute irrégularité, tandis que des questions persistent sur la transparence de ces versements.

Gianni Infantino se retrouve au centre d'une nouvelle controverse liée à sa rémunération. Selon une enquête publiée lundi soir par le quotidien britannique The Times, le président de la FIFA aurait perçu 1,76 million de dollars supplémentaires en 2024, soit environ 1,5 million d'euros, par l'intermédiaire de FWC2026 US Inc., la société chargée de l'organisation de la Coupe du monde 2026 aux États-Unis.

Cette somme viendrait s'ajouter aux revenus déjà déclarés par l'instance dirigeante du football mondial. Les révélations, fondées sur des documents fiscaux américains, soulèvent ainsi des interrogations sur les modalités de rémunération du dirigeant et sur les obligations de transparence de la FIFA.

Face à ces informations, l'organisation a rapidement pris la parole pour contester toute irrégularité. Dans une déclaration transmise mardi, un porte-parole de la FIFA a affirmé que l'instance ne versait pas de second salaire à son président et respectait l'ensemble de ses obligations déclaratives.

"La FIFA ne verse pas de second salaire à son président et respecte toutes les obligations de déclaration relatives à la rémunération", a indiqué le porte-parole.

L'organisation précise également que la rémunération annuelle de Gianni Infantino, ainsi que ses autres avantages contractuels, sont fixés par une sous-commission indépendante chargée des rémunérations.

JOJ 2026 : près de 630 médias accrédités

Le Comité d'organisation des jeux olympiques de la jeunesse Dakar 2026 (COJOJ) a accrédité près de 630 médias, dont 200 du Sénégal, sur les 1.600 demandes reçues pour la couverture de l'événement, a révélé Olivia Nloga, la directrice exécutive de la promotion de la marque JOJ.

"Sur [...] 1600 demandes [reçues], aujourd'hui, nous aurons à peu près 630 médias accrédités au total", a-t-elle dit dans un entretien avec l'APS.

Environ 2 700 athlètes sont attendus aux Jeux olympiques de la jeunesse Dakar 2026, pour lesquels une vingtaine de disciplines sportives sont en lice, selon le comité d'organisation. Pour la directrice exécutive de la promotion de la marque JOJ, parmi les médias accrédités, plus de 30 %, soit un peu plus de 200, sont des médias sénégalais.

Olivia Nloga s'est réjouie de "l'enthousiasme" suscité par les JOJ, soulignant que cela montre bien qu'il y a "un intérêt manifeste" pour le premier événement de l'olympisme sur le continent africain.

Selon Mme Nloga, un espace dénommé "le Main Press Center", va constituer le centre de presse principal avec 85 positions pour accueillir les médias.

Olivia Nloga a assuré que toutes les facilités ont été mises en place pour que les journalistes aient "le confort et les conditions techniques qui leur sont utiles pour exercer de la meilleure manière possible leur métier et faire les plus beaux comptes rendus qu'on puisse imaginer".

Real Madrid : la statistique dramatique de Vinicius Jr face à la Roma

Déjà méconnaissable depuis plusieurs semaines, Vinicius Jr a vécu une nouvelle soirée cauchemardesque mercredi face à l'AS Rome en Ligue des Champions (4-3). Quelques heures après avoir appris sa lourde suspension de quatre matches en Liga pour avoir tiré les cheveux d'un adversaire face à Villarreal, l'ailier madrilène espérait retrouver des couleurs sur la scène européenne. Mais rien ne s'est passé comme prévu. En grande difficulté face aux Romains, notamment sur une perte de balle ayant contribué à l'un des buts romains, le numéro 7 a finalement été remplacé dès la 58e minute par Endrick. Une sortie accueillie avec beaucoup de frustration par le Brésilien, qui a vu ses coéquipiers réaliser une remontada spectaculaire après son remplacement.

Et une statistique illustre parfaitement l'ampleur de sa contre-performance. En près d'une heure passée sur la pelouse du Stadio Olimpico, Vinicius Jr n'a touché que 22 ballons, sans tenter la moindre frappe et surtout sans tenter la moindre drible ! Du jamais-vu pour le Brésilien en 310 titularisations sous le maillot du Real Madrid. Un chiffre particulièrement inquiétant pour un joueur dont les accélérations et les différences individuelles constituent habituellement les principales armes. Plus préoccupant encore, les Merengues ont complètement changé de visage après sa sortie, inscrivant trois buts pour renverser la Roma. De quoi accentuer encore un peu plus la pression sur Vinicius, qui traverse incontestablement l'une des périodes les plus délicates de sa carrière.

OMNISPORTS/

Les Jeux de la Francophonie 2031, "un cadre d'opportunités" pour la jeunesse sénégalaise

La ministre de la Jeunesse et des Sports, Djirèye Clotilde Coly, a insisté sur la nécessité de faire des Jeux de la Francophonie 2031 un "cadre d'opportunités" pour la jeunesse sénégalaise et un "accélérateur de développement du sport et des industries culturelles et créatives", au-delà de la dimension événementielle de cette compétition internationale.

Le Sénégal a été officiellement désigné par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), pays hôte de la 11e édition des Jeux de la Francophonie prévue en 2031, marquant une première historique pour le pays depuis la création de cet événement en 1989.

"L'enjeu sera de faire des Jeux de la Francophonie 2031 un cadre d'opportunités pour la jeunesse sénégalaise, un espace de dialogue entre les cultures et un accélérateur de développement du sport et des industries culturelles et créatives", a déclaré Mme Coly, dans un communiqué rendu public, mardi.

La ministre a également mis l'accent sur la "valorisation des talents sportifs et culturels des jeunes Sénégalais", estimant que l'organisation de cette Xle édition "représente une occasion de mettre en lumière le potentiel de la jeunesse et de consolider le positionnement du Sénégal comme terre d'accueil des grandes mani-

festations internationales".

Elle a, par ailleurs, souligné les perspectives offertes par cet événement dans le prolongement des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) Dakar 2026, notamment en matière de "pérennisation des acquis, de renforcement des compétences et de promotion de l'excellence".

Cette dynamique, selon elle, doit contribuer à la "construction d'un héritage durable au bénéfice des générations futures".

Mme Coly a assuré que son département ministériel "accompagnera, dans le cadre de ses missions, et en collaboration avec les institutions et parties prenantes concernées, la mise en œuvre de cette ambition nationale".

Organisés tous les quatre ans, les Jeux de la Francophonie réunissent de jeunes talents issus des États et gouvernements membres de la Francophonie autour de compétitions sportives et de concours culturels.



Ils constituent un espace de rencontre et de partage contribuant à la promotion de la diversité culturelle et sportive, selon l'officielle sénégalaise.

Avec l'organisation de cette Xle édition en 2031, le Sénégal entend inscrire ce rendez-vous international dans une dyna-

mique de développement de la jeunesse, de rapprochement des peuples et de valorisation du sport et des industries culturelles et créatives, a-t-elle ajouté.

Les 10^{es} Jeux de la Francophonie se dérouleront à Erevan, en Arménie, du 23 juillet au 1^{er} août 2027.

JEUX OLYMPIQUES DE LOS ANGELES /

L'athlétisme russe toujours en stand-by face à la fermeté de World Athletics

Sebastian Coe reste droit dans ses bottes. Les Jeux olympiques de Los Angeles sont en ligne de mire, mais contrairement à la plupart des Fédérations internationales, World Athletics suit sa propre voie.

Une voie sans issue pour les athlètes russes, malgré le changement de posture du CIO en juillet. "Notre position n'a pas changé. Il ne s'agit ni de politique ni de passeports, mais bien de l'intégrité de la compétition, a-t-il confié à l'AFP en septembre. Chaque position que j'ai adoptée, que ce soit lors de la création de la première Commission des athlètes du CIO ou dans le cadre de mes prises de position personnelles, repose sur l'intégrité et la compétition. C'est important pour moi, donc notre position ne changera pas."

La semaine passée, la Russie était représentée en force dans la piscine de Tashkent pour la Coupe du monde de natation : 31 nageurs russes dans l'eau,

sous leur drapeau, ce qui en faisait la deuxième plus grosse délégation de la compétition derrière celle du pays hôte, l'Ouzbékistan. Le contraste est saisissant avec la situation dans l'athlétisme, où Sebastian Coe ne laisse pas la moindre petite ouverture.

Le Conseil de World Athletics et le groupe de travail sur le statut des Russes et des Biélorusses ont étudié "une voie conditionnelle de retour à la compétition internationale". Toutefois, Coe expliquait en juillet que les sanctions visant à "protéger l'intégrité et l'équité des compétitions" restaient en vigueur puisque "aucune avancée concrète vers des négociations de paix ne s'est matérialisée

". Le président ukrainien Volodymyr Zelensky parlait récemment de possibles pourparlers d'ici la fin du mois d'octobre, mais le chemin semble encore sinueux pour mettre fin à la guerre.

La Russie dénonce une "discrimination", de lourdes conséquences pour les athlètes mais aussi pour le développement de l'athlétisme dans le pays, et espère que le Tribunal arbitral du sport lui offrira une issue de secours. Elle a formulé deux appels, un en juillet, l'autre en août. Le TAS était allé dans son sens l'hiver dernier en contraignant la Fédération internationale de ski et de snowboard à réintégrer les athlètes russes. Plusieurs d'entre eux avaient pu participer aux Jeux

d'hiver sous bannière neutre.

"Le président de World Athletics, Sebastian Coe, n'a même pas répondu à l'appel des athlètes, officiellement déposé dès le milieu de l'été, se désolent la Fédération russe d'athlétisme. Nous estimons que cela est inacceptable. Les personnes qui ont consacré leur vie à l'athlétisme ont le droit d'être entendues par les dirigeants de la fédération internationale. La Fédération russe d'athlétisme continue de faire appel de la décision de World Athletics devant le TAS et fera tout son possible pour assurer le retour de nos athlètes sur la scène internationale." Des athlètes russes en ont aussi appelé aux Nations unies.

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

SANTÉ MENTALE, SELON UNE ÉTUDE DE LA BLUEMIND FOUNDATION

Résultats sur le rôle de la confiance avant l'accès aux soins au Togo auprès de 576 femmes

L. P.

(Lomé, 8 octobre 2026 / African Media Agency) – À la veille de la Journée mondiale de la santé mentale, le 10 octobre, la Bluemind Foundation (une organisation internationale à but non lucratif) publie la Trust Study, menée auprès de 576 femmes (205 clientes et 371 coiffeuses) au Togo. Face à une difficulté, 30% des clientes interrogées se tournent d'abord vers leur coiffeuse ; moins de 1% vers un(e) professionnel(le) de santé. Des données rares en Afrique francophone, et une question qui concerne tous les systèmes de santé : et si l'accès aux soins commençait bien avant la porte du cabinet ? Avant le cabinet médical, il y a souvent le salon de coiffure. C'est ce que révèle la Trust Study, publiée par la Bluemind Foundation. Menée d'avril à juin 2026 à Lomé, Kara, Sokodé et Dapaong, cette étude exploratoire par méthodes mixtes montre que la première porte vers le soin n'est souvent ni un hôpital ni une ligne d'écoute, mais une relation de confiance déjà là. Après la

famille (41%), c'est la coiffeuse (30%) que les femmes citent en premier, loin devant les amies (11%) et les soignants (moins de 1%). 89% des clientes interrogées en entretien confient à leur coiffeuse des choses qu'elles ne disent nulle part ailleurs ; 100% des coiffeuses interrogées en entretien ont déjà perçu qu'une cliente allait mal avant qu'elle n'en parle ; 99% des clientes sont ouvertes à une orientation vers un(e) professionnel(le) proposée par leur coiffeuse (69% oui, 30% peut-être).

En Afrique, près de 150 millions de personnes vivent avec un trouble de santé mentale, et moins d'une sur dix reçoit un quelconque soutien. Au Togo, on compte moins de dix psychiatres pour plus de 9 millions d'habitants, selon l'OMS. Les femmes sont en première ligne : plus exposées à la dépression, à l'anxiété et aux violences, elles font face aux obstacles les plus lourds pour accéder aux soins. Consulter reste souvent coûteux, et la peur du regard des autres freine encore. Une question reste pourtant largement

absente des politiques publiques : que se passe-t-il avant le système de soins ? À qui parle-t-on d'abord ? Qui remarque qu'une personne ne va pas comme d'habitude ?

Problèmes de couple, difficultés d'argent, stress, violences au sein de la famille : au salon se disent des choses qui ne se disent pas ailleurs. Car la coiffeuse est proche, mais pas trop. Elle connaît ses clientes depuis des années sans faire partie de leur vie privée : se confier à elle ne coûte ni le jugement de la famille, ni le prix d'une consultation. Et parce qu'elle les voit souvent, elle remarque quand quelque chose change, parfois avant qu'elles ne le disent. Ce n'est pas un diagnostic, mais c'est souvent le premier signal. Depuis 2021, la Bluemind Foundation forme des coiffeuses à travers son programme Heal by Hair. La Trust Study n'en mesure pas l'impact : elle étudie la relation sur laquelle il repose. Les ambassadrices Heal by Hair sont formées à écouter sans juger, à garder strictement les confidences, à reconnaître la détresse, à réagir de façon sûre aux confidences difficiles, y com-

pris les violences, à connaître les limites de leur rôle et à orienter vers des ressources qualifiées et identifiées, grâce à un système d'orientation construit avec les ministères de la Santé et du Genre. Il ne s'agit ni de faire des coiffeuses des thérapeutes, ni de médicaliser les salons, mais de relier une confiance qui existe déjà à des soins qualifiés.

Née sur le terrain togolais, la Trust Study s'inscrit dans une ambition plus large : contribuer, depuis l'Afrique, aux connaissances dont les systèmes de santé mentale ont besoin partout dans le monde. La santé mentale reste un parent pauvre de la recherche, et l'Afrique francophone y est particulièrement sous-représentée. La Trust Study fait le chemin inverse : partir d'une réalité observée sur le continent, la documenter avec rigueur, en reconnaître



Manuela Siakou, Ambassadrice Heal by Hair, Lomé, 2026

les limites, puis se demander ce qu'elle peut apprendre au-delà de son terrain. Car la question dépasse les salons de coiffure. C'est celle des intermédiaires de confiance du quotidien, ces personnes à qui l'on parle avant de franchir la porte d'un service de santé. Leur visage change selon les pays et les cultures, et les mécanismes observés au Togo ne se transposent pas automatiquement.

Mais ils ouvrent une question de recherche internationale : où la confiance existe-t-elle déjà, et que peut-elle permettre en santé mentale ? Alors que l'OMS appelle à faire de l'expérience vécue une expertise capable de transformer les systèmes, la Trust Study apporte à cette conversation mondiale des données, une expérience et une question nées du terrain africain.

APRÈS LA RETRAITE

Ces togolais qui choisissent de tourner définitivement la page du travail

Après plusieurs décennies consacrées à une activité professionnelle, certains Togolais décident, une fois à la retraite, de couper complètement avec le monde du travail. Plus question de diriger une entreprise, d'ouvrir un commerce ou de chercher une nouvelle occupation rémunératrice. Leur priorité : se reposer, profiter de la famille et consacrer du temps à eux-mêmes. D'autres, en revanche, considèrent qu'arrêter toute activité est une erreur, aussi bien pour les finances que pour l'équilibre personnel. Entre les partisans du repos absolu et ceux qui défendent une retraite active, les avis divergent.

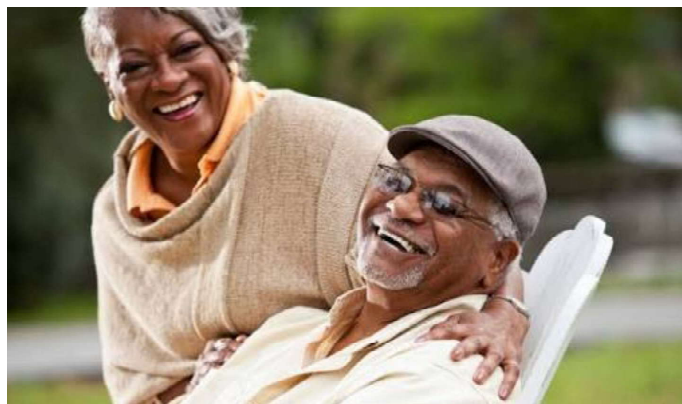
E. Sossou

La cessation définitive du travail représente l'aboutissement attendu de longues années de sacrifices pour certains retraités. Après avoir consacré une grande partie de leur existence au service d'une administration, d'une entreprise ou d'une institution, ils estiment légitime de pouvoir enfin organiser leurs journées sans contraintes professionnelles. Se lever sans regarder sa montre, rendre visite à ses proches, voyager, lire, jardiner ou passer davantage de temps avec ses petits-enfants : autant d'activités qui prennent une nouvelle place lorsque les obligations professionnelles disparaissent. « C'est très intéressant d'être à la retraite parce que tu es complètement libre de ton temps. Je passe mes journées à lire, se promener et rendre visite aux proches », affirme Mme Adolé T.

Ce témoignage illustre une aspiration toujours compréhensible : retrouver la maîtrise de son temps après une longue carrière. Pour les défenseurs de cette décision, continuer à travailler après la retraite risque de prolonger les contraintes que l'on espérait enfin laisser derrière soi. Les responsabilités professionnelles, les déplacements, les horaires et la pression des résultats peuvent empêcher de profiter pleinement de cette nouvelle étape de la vie. Le repos permet alors de se consacrer à sa santé, à ses loisirs, à sa vie spirituelle et à ses relations familiales. Pour ceux qui disposent d'une pension et d'une épargne suffisantes, il n'est pas nécessaire de rechercher systématiquement une autre source de revenus.

Quand la retraite devient une nouvelle vie

À l'opposé, certains Togolais refusent de considérer la retraite comme la fin de leur vie professionnelle. Pour eux, c'est plutôt l'occasion de changer de rythme,



de métier ou de cadre de vie. Pour ces retraités, rester actif permet de conserver des objectifs, de valoriser les compétences acquises au fil des années et de continuer à contribuer à la société. L'activité choisie n'a d'ailleurs pas besoin d'être aussi prenante que l'ancien emploi : un petit commerce, un jardin, une exploitation agricole, du conseil ou une activité associative peuvent suffire à donner un rythme aux journées.

La pension, un argument qui pèse dans la balance

Au Togo, cependant, la décision de ne plus travailler dépend aussi de la situation financière. Pour certains retraités, la pension ne suffit pas à couvrir les dépenses courantes, notamment le logement, la santé et les besoins des enfants encore à charge. Dans ces conditions, choisir de se déconnecter totalement du travail peut relever davantage d'un luxe que d'une possibilité accessible à tous. Même après plusieurs décennies de service, un retraité peut être amené à tenir un commerce, à proposer des prestations ou à entreprendre une nouvelle activité pour subvenir à ses besoins et soutenir sa famille.

Les opposants à l'arrêt complet des activités avancent également un argument lié à l'organisation de la vie quotidienne. Lorsqu'un emploi a occupé

une place centrale pendant trente ans ou plus, sa disparition peut laisser un vide difficile à combler. Certains retraités peuvent regretter les échanges avec leurs collègues, le sentiment d'être utiles ou la reconnaissance liée à leurs responsabilités. D'autres ont du mal à réorganiser leurs journées et à trouver de nouvelles occupations.

Le manque de préparation pouvait provoquer des difficultés, de l'inquiétude et du stress. À l'inverse, l'exemple d'un ancien instituteur ayant préparé ses vieux jours grâce à de petites activités commerciales et à des maisons en location montrait l'intérêt d'anticiper cette transition. Cela ne signifie pas qu'il faille nécessairement continuer à travailler pour rester épanoui. Les activités familiales, culturelles, communautaires ou religieuses peuvent également donner du sens aux journées, sans imposer les contraintes d'un emploi rémunéré. En définitive, les deux positions reposent sur des préoccupations légitimes. Ceux qui souhaitent arrêter toute activité professionnelle défendent leur droit au repos, à la liberté et à une vie personnelle longtemps mise au second plan. Ceux qui préfèrent rester actifs mettent en avant les besoins financiers, le désir de se sentir utiles et la volonté de poursuivre leurs projets.

(suite de la page 3)

On informe que le partenariat Nuremberg-Aného ne se limite pas aux infrastructures et aux équipements. Il comporte également un important volet social, mis en œuvre notamment avec l'appui de l'ONG Action développement Togo (AcDT). Avec le soutien financier de la ville allemande, l'organisation accompagne des femmes de la Commune des Lacs 1 à travers l'octroi de microcrédits sans intérêts. Ce mécanisme leur offre des possibilités de développer leurs activités génératrices de revenus, de renforcer leur autonomie

(suite de la page 2)

bagage compte. La philosophie lui donne le goût des raisonnements rigoureux et des questions de fondements, que l'on retrouvera plus tard dans ses travaux sur la spécification formelle des systèmes. Elle épouse James Cox Hamilton, et leur fille, Lauren, naît en 1960.

Au MIT, elle rejoint l'équipe du météorologue Edward Lorenz, dont les recherches sur la prévision numérique allaient contribuer à l'émergence de la théorie du chaos. Elle y écrit des programmes de prévision météorologique pour les ordinateurs de l'époque, notamment le LGP-30 et le PDP-1. Il n'existe alors aucune formation à la programmation : comme beaucoup de ses collègues, elle apprend sur le tas, par essais et erreurs, dans un milieu où le logiciel est perçu comme un simple accessoire du matériel.

De 1961 à 1963, elle travaille au laboratoire Lincoln du MIT sur SAGE, le vaste système de défense aérienne des États-Unis. Elle y développe des programmes de détection d'avions pour l'ordinateur géant AN/FSQ-7. Le projet lui enseigne ce que signifie construire un logiciel dont dépend la sécurité d'un pays : il doit fonctionner en continu, réagir en temps réel et ne pas tomber en panne au pire moment.

Au milieu des années 1960, elle rejoint le laboratoire d'instrumentation du MIT, rebaptisé plus tard laboratoire Charles Stark Draper, que la NASA a chargé de concevoir le système de guidage et de navigation des vaisseaux Apollo. Elle n'est pas la première programmeuse du projet, lancé dès 1961, mais elle y prend rapidement des responsabilités. Elle finit par diriger la division de génie logiciel,

qui écrit les programmes embarqués des modules de commande et lunaire.

Une anecdote célèbre, racontée par Hamilton elle-même, illustre cette philosophie. Sa fille Lauren, alors toute petite, l'accompagne parfois au laboratoire et joue avec le simulateur du module de commande. Un jour, elle appuie sur des touches du clavier de l'interface et lance sans le vouloir le programme P01, prévu avant le décollage, ce qui efface les données de navigation du simulateur. Hamilton propose d'ajouter une protection pour empêcher ce scénario en vol. La NASA refuse : les astronautes sont formés avec soin, assure-t-on, et ne commettront pas une telle erreur.

En décembre 1968, pendant la mission Apollo 8, l'astronaute Jim Lovell déclenche pourtant par inadvertance ce programme, effaçant des données de navigation. Les équipes au sol parviennent à les rétablir, et le logiciel est ensuite modifié pour éviter que cela se reproduise. Le 20 juillet 1969, environ trois minutes avant que le module lunaire Eagle atteigne la surface de la Lune, des alarmes retentissent dans la cabine. L'ordinateur signale qu'il est saturé. La cause, établie ensuite, tient à la configuration du radar de rendez-vous, qui n'aurait pas dû être actif pendant la descente : il envoyait des signaux parasites qui absorbaient une part notable du temps de calcul, plus de 15 % selon Hamilton. Une réanalyse publiée en 2005 a nuancé l'explication traditionnelle, qui blâmait l'équipage, en pointant un défaut de conception matérielle du radar.

Après Apollo, Hamilton dirige encore le développement du logiciel embarqué de Skylab, la première station spatiale américaine. Elle quitte ensuite le MIT. En 1976,

elle cofonde avec Saydean Zeldin la société Higher Order Software, dont elle est la PDG jusqu'en 1984. Leur article de 1976 dans les IEEE Transactions on Software Engineering expose une méthodologie de définition de logiciels fondée sur des propriétés formelles. L'entreprise commercialise un outil, USE.IT, utilisé dans plusieurs projets gouvernementaux.

En 1986, elle fonde Hamilton Technologies, à Cambridge, qu'elle dirige pendant des décennies. L'entreprise développe l'Universal Systems Language (USL) et son environnement associé, la "001 Tool Suite". Les deux reposent sur le paradigme du "Development Before the Fact" (développement avant le fait) : plutôt que de traquer les erreurs une fois le système écrit, on le construit de manière à les empêcher d'exister.

Dans les années 1960, Hamilton fait figure d'exception dans un milieu scientifique très masculin, où les postes de responsabilité technique reviennent rarement aux femmes. L'informatique n'a pas encore le prestige qu'elle acquerra plus tard, et c'est en partie pour cela que des femmes y ont trouvé une place. Mère d'une petite fille, elle doit aussi affronter l'incompréhension de ceux qui jugent qu'une mère ne devrait pas poursuivre une telle carrière. Faute de solution de garde, elle emmène parfois Lauren au laboratoire, ce qui conduit précisément à l'épisode qui précède Apollo 8. Son parcours a nourri de nombreux débats sur la place des femmes en informatique, où elles restent minoritaires malgré les réalisations de pionnières comme elle.

Margaret Hamilton est morte le mercredi 30 septembre 2026, à l'âge de 90 ans, à Cambridge (USA).

NÉCROLOGIE

Margaret Heafield Hamilton, l'américaine pionnière de l'informatique du programme Apollo est morte à 90 ans

SANTÉ/ 16 OCTOBRE 2026: JOURNÉE MONDIALE DE L'ALIMENTATION

Concours de posters de la Journée mondiale de l'alimentation 2026

(suite de la page 2)

décembre 2026. Les candidats ainsi choisis recevront un certificat attestant leur présélection.

Trois œuvres finalistes seront sélectionnées par un jury dans chaque catégorie.

Les trois premiers lauréats de chaque catégorie seront annoncés sur le site de la Journée mondiale de l'alimentation.

Les lauréats feront l'objet d'une campagne de promotion sur les réseaux sociaux et par les bureaux de la FAO dans le monde entier.

Les lauréats recevront également une attestation de reconnaissance et une pochette surprise.

Au cas où un des lauréats ne serait pas admissible en vertu du Règlement de concours et/ou des Conditions générales, des droits d'auteur et de la politique de confidentialité, où il serait injoignable ou refuserait le prix, ce dernier sera annulé, et la décision de le décerner à un autre candidat admissible sera laissée à la seule discrétion de la FAO.

Lors de la publication des posters gagnants, seuls la première initiale, le nom de famille complet et le pays d'origine seront publiés. Aucune autre information personnelle sur les participants ne sera publiée ou partagée.

Autres règles et règlements
RÈGLES GÉNÉRALES

1. La FAO se réserve le droit de disqualifier toute soumission qui ne serait pas conforme aux valeurs et principes directeurs de l'Organisation.

2. La FAO se réserve également le droit de vérifier l'éligibilité de toute participation et/ou de tout participant (y compris l'identité et l'adresse du participant) et de disqualifier toute personne qui soumettrait une participation non conforme au règlement du concours, y compris aux présentes règles, aux règles relatives aux droits d'auteur et à la confidentialité, ou qui tenterait de manipuler le processus de participation.

3. La FAO ne paiera aucun frais ni ne prendra en charge aucun coût lié à la participation au concours ni aux fins de la soumission au concours.

4. Aucun logo, lien URL, numéro de téléphone ou appel sollicitant directement des dons financiers ne doit figurer dans les documents soumis.

5. La FAO ne saurait être tenue responsable des participations incomplètes, perdues, en retard, mal dirigées ou inéligibles, ni des échecs de réception dus à des problèmes de transmission ou à des défaillances techniques de toute nature, y compris, sans limitation, tout dysfonctionnement de réseau, de matériel ou de logiciel, qu'il provienne de l'expéditeur ou d'une erreur humaine, d'une perte ou d'un retard dans la transmission de données, ou de toute autre erreur ou dysfonctionnement.

6. En soumettant une participation au concours, les participants acceptent que leurs données personnelles, notamment leur nom et adresse, soient traitées, partagées et utilisées conformément à la Politique de la FAO relative à la protection des données. Ces données seront utilisées aux fins et dans le cadre du concours, des activités institutionnelles de la FAO, et à toute autre fin décrite dans le présent règlement. Elles pourront également être utilisées par la FAO pour vérifier l'identité, l'adresse et le numéro de téléphone du participant ou encore son éligibilité à participer au concours.

7. Aucune disposition des présentes règles générales ou de tout autre règlement du concours, ni aucun acte ou déclaration effectués en lien avec le concours, ne saurait être interprété comme une renonciation, expresse ou implicite, aux privilèges et immunités de la FAO.

8. Les employés de la FAO et les membres de leur famille proche (conjoint, parents, enfants, frères et sœurs et leurs conjoints respectifs, quel que soit leur lieu de résidence), ainsi que toute personne résidant dans le même foyer que ces employés, qu'ils soient ou non parents, ne sont pas autorisés à participer aux concours. La FAO se réserve le droit de déterminer l'éligibilité à sa seule discrétion.

9. Les partenaires ou les proches du personnel des institutions impliquées dans le lancement des concours, ainsi que les proches des membres du jury, ne sont pas autorisés à participer.

DROITS D'AUTEUR ET
CONFIDENTIALITÉ

10. Les participants doivent détenir les droits d'auteur du matériel qu'ils soumettent au concours. Si le matériel contient des images d'une ou plusieurs personnes, les participants doivent avoir obtenu l'autorisation et le consentement de ces personnes ou de leurs représentants légaux pour soumettre ce matériel.

11. Le participant déclare, au meilleur

de sa connaissance, qu'aucun tiers ne peut revendiquer de droits sur le matériel soumis.

12. La FAO ne sollicitera pas d'autorisations supplémentaires pour l'utilisation du matériel et ne pourra être tenue responsable de toute réclamation ou plainte alléguant une violation des droits de tiers.

13. Les droits d'auteur du matériel restent la propriété des participants. En participant

au concours, les participants accordent à la FAO une licence exclusive, irrévocable, perpétuelle et mondiale pour reproduire, distribuer, afficher et créer des œuvres dérivées à partir des œuvres soumises (avec mention du nom de l'auteur), dans le cadre du concours et de la promotion du travail de la FAO, notamment dans :

•Le site institutionnel de la FAO : www.fao.org;

•Les vidéos ou enregistrements numériques illustrant le travail de l'Organisation ;

•Les publications imprimées, brochures ou posters de la FAO ;

•Les réseaux sociaux, y compris pour la promotion du concours lui-même ; tout autre support de communication utilisé par la FAO.

(Avec www.fao.org)

- TRANCHE COMMUNE ENTENTE NIGER 2026 -
RÉSULTAT DU TIRAGE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2026

DEUXIÈME TIRAGE TCE 2026
15 OCTOBRE 2026

203320156597 Participation au Grand Tirage	200650467584 500 000 F CFA
706240413039 300 000 F CFA	503250293834 300 000 F CFA
102310577126 200 000 F CFA	100260416308 200 000 F CFA
602350286304 100 000 F CFA	506440458948 100 000 F CFA
201270496857 100 000 F CFA	701430630937 100 000 F CFA

L'huissier de justice

15/10/2026
Atelnam LIGBEZIM

Lomé, le 15/10/2026

LONATO

Direction Générale
NAKANOLI

DATES		RÉSULTATS		
MARDI 13 - 10 - 2026				
JEUDI 15 - 10 - 2026				
		GROS LOTS DU TIRAGE N°1865 DE LOTO BENZ DU 14 OCTOBRE 2026 @ LOMÉ # Point de vente 60336 * Deux (02) gros lots d'une valeur totale de 2.000.000 FCFA	GROS LOTS DU TIRAGE LOTO PRESTIGE N°172 DU 14 OCTOBRE 2026 @ LOMÉ # Point de vente 70046 * Un gros lot de 1.000.000 FCFA	



8

31^E ÉDITION

**TRANCHE COMMUNE
ENTENTE 2026**

GAGNEZ JUSQU'À
20.000.000 FCFA

6

2

500 FCFA

Loto Super



8

31^E ÉDITION

**TRANCHE COMMUNE
ENTENTE 2026**

500 FCFA

Loto Super

COMMENT JOUER ?

Du 08 au 29 octobre 2026

- 1 - Jouez un ticket **LOTO SUPER** d'un montant minimum de **500 FCFA**.
- 2 - Donnez votre numéro de téléphone actif au vendeur.
- 3 - Conservez précieusement votre ticket jusqu'au tirage.
- 4 - Vérifiez les résultats dans les points de vente agréés ou agences **LONATO** ou encore sur la page Facebook.
- 5 - Si vous êtes gagnant, rendez-vous à la **LONATO** pour vous enregistrer et retirer votre gain.

Avec un seul ticket, vous pouvez gagner jusqu'à
20.000.000 FCFA lors du grand tirage.

6

2



Tranche
Commune Entente
2026

**JOUEZ DE MANIÈRE
RESPONSABLE**

NUMÉRO VERT 8600

f LonatoLoto590 www.lonato.tg

-18